



Débat d'Orientations Budgétaires 2019



Débat d'orientations budgétaires : pas de hausse des taux d'impositions locaux en 2019 !

Le débat d'orientations budgétaires, tenu en séance du Conseil Municipal du 5 février, a permis au Maire d'exposer les projets 2019 en dépit d'un contexte budgétaire plus que contraint.

Dans le respect du Code Général des Collectivités Territoriales, le Rapport d'Orientations Budgétaires a posé les orientations stratégiques de l'action municipale, actuelles et à venir. Il présente les résultats de plusieurs années et les perspectives tant en terme de fonctionnement que d'investissement. Il présente les plans d'investissements pluriannuels, la situation des épargnes brutes/nettes, la capacité de désendettement... dans le cadre d'une stratégie financière responsable et rigoureuse.

Pourtant, les budgets des communes se préparent :

- dans la difficulté : baisse des recettes, hausse des charges, transferts,
- dans l'incertitude : la taxe d'habitation sera-t-elle compensée après sa totale disparition ? Rendant délicate et incertaine les prévisions de la Ville.

Si pour 2019 ces orientations confortent les engagements de la Municipalité, il n'en reste pas moins que les lois de finances et de programmation 2018-2022, votées par le Parlement, confirment et resserrent l'étau financier dans lequel se trouvent les collectivités locales.

A Entraigues

Depuis 16 ans, le taux de la Taxe d'Habitation (TH) est resté inchangé à **12,40%**.

Bien en dessous de nombreuses communes voisines et de la moyenne départementale.

A Entraigues

Depuis 16 ans, le taux de la Taxe Foncières sur les Propriétés Bâties (TFPB) est resté inchangé à **21,67%**.

Bien en dessous de nombreuses communes voisines et de la moyenne départementale.

A Entraigues

Depuis 16 ans, le prix du ticket de cantine pour les enfants n'a pas bougé. Il restera inchangé à **2€45** en 2019 !

Lors de ce débat, le Maire a pu préalablement présenter un diaporama complet détaillant le Rapport d'Orientations Budgétaires qui a été établi avec le cabinet « Finances actives », spécialiste reconnu en France des finances publiques.

Réunie quelques jours auparavant, la commission des finances, composée d'élus de la majorité et de l'opposition, avait validé les grandes masses financières jusqu'en 2022, notamment le Plan pluriannuel d'Investissement. Le taux d'épargne brute a pu être présenté pour les années 2018-2022.

C'est une véritable esquisse du budget qu'a présenté le Rapport d'Orientations Budgétaires.

Lors de ce débat, le Maire a pu rappeler les fortes protestations des élus locaux à l'occasion du dernier Congrès des Maires de France. La nouveauté 2018 a été maintenue par la loi des finances 2019 : les dépenses de fonctionnement des communes ne pourront pas évoluer de plus de 1,2% par rapport à celles de l'année précédente, alors que l'état impose aux collectivités des décisions et des réformes qui impactent les budgets locaux plus fortement.

Résultat : il faut économiser ailleurs !!

Nouveauté de la loi des finances soulignée par le Maire : les communes qui n'augmentent pas les impôts locaux voient leurs Dotations baisser !!



Dépenses relatives au personnel communal

La principale dépense de fonctionnement (55%) est celle relative au personnel communal. Ce chapitre de dépenses subit les effets de décisions prises au niveau national (modifications des échelles de rémunérations...) ainsi qu'au niveau local (départs à la retraite, recrutements, évolutions du régime indemnitaire, remplacements...).



Une dette communale sécurisée

L'annuité de la dette en euro par habitant est, à Entraigues, dans la moyenne des communes de 5 à 10000 habitants. La dette communale est sécurisée : 100 % de la dette est à taux fixe et classée 1 A dans la charte de bonne conduite, dite charte Gissler. Le ratio de la capacité de désendettement est inférieur en 2019 à 6,3 ans à Entraigues et reste largement en zone verte, bien en dessous de nombreuses communes du Vaucluse. Selon les spécialistes, une valeur de ratio de la capacité de désendettement inférieure à 10 années, traduit une « bonne santé financière ». La Loi de Finances 2018 mentionnait que les communes ne devaient pas avoir un ratio supérieur à 12,5 années.

Un ratio compris entre 13 et 15 années, constate une situation financière qui tend à se dégrader et nécessite une attention particulière, un ratio supérieur à 15 ans durant plusieurs années traduit des difficultés financières.



Budget 2019 : Pas de hausse des taux des taxes communales

La commission des finances et le Conseil Municipal ont validé la proposition du Maire de ne pas augmenter, cette année encore, les taux d'impositions communales. Cette proposition devra être validée lors du vote du budget 2019. Les prix des tickets de cantine et des services publics communaux resteront également inchangés.



Conclusions du cabinet « finances actives » et de la commune :

- Les orientations budgétaires 2019 de la commune sont tournées vers la réalisation d'un programme d'investissements « raisonnables » définis dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement 2017-2022, avec un peu plus de 10 millions de dépenses d'équipement, tout en désendettant la collectivité de près de 4,5 millions d'€.
- Ces investissements porteront sur des projets structurants pour la ville et la population, dans des domaines impactant le quotidien des habitants (rénovation des voiries communales, rénovation des équipements scolaires, sportifs, culturels et associatifs).
- Dans la perspective de la concrétisation de ces projets, la collectivité aborde l'exercice budgétaire 2019 avec une situation financière saine. Pour autant la collectivité ne saurait s'affranchir de l'ensemble des réalités financières et économiques qui l'entourent et doit, de ce fait, rester vigilante.
- En effet, du fait des baisses des dotations, nous constatons l'arrêt de l'intervention de la région PACA, du département, de la CAF, de l'agence de l'eau dans certains domaines... Les communes sont « en bout de chaîne » et souffrent des baisses de moyens de ses partenaires habituels : c'est ainsi que la région arrête de verser des aides aux actions scolaires aux syndicats de rivières dont notre commune bénéficie. Le département va stopper la contractualisation avec les communes. La CAF baisse ses interventions dans les contrats Enfance Jeunesse...
- Ces réalités devront se matérialiser demain encore, par un engagement continu portant sur la réorganisation et la maîtrise des dépenses de fonctionnement, nécessaires à pérenniser la bonne évolution des finances de la ville.



Quelques indicateurs :

	Epargne brute	Taux d'épargne brute (en %)
2016	1 178 123	13,55 %
2017	1 784 454	20,09 %
2018	1 707 777	19,01 %
2019	1 695 413	18,57 %
2020	1 498 763	15,44 %
2021	1 402 382	15,44 %
2022	1 411 302	15,33 %

Les niveaux des épargnes :

Les soldes intermédiaires de gestion sont largement positifs : L'Epargne Nette, qui représente la capacité de la commune à autofinancer ses investissements, est largement suffisante pour avoir une politique d'investissement offensive.

Le Taux d'Epargne Brute est largement stabilisé au-dessus de 15%. C'est un indicateur essentiel de la santé financière. Il représente la part des recettes réelles de fonctionnement consacré au remboursement de la dette et à l'autofinancement des investissements.

EFFET DE CISEAU :

C'est l'évolution de l'écart entre les recettes de fonctionnement (hors cession) et les dépenses de fonctionnement y compris les cessions d'immobilisations.

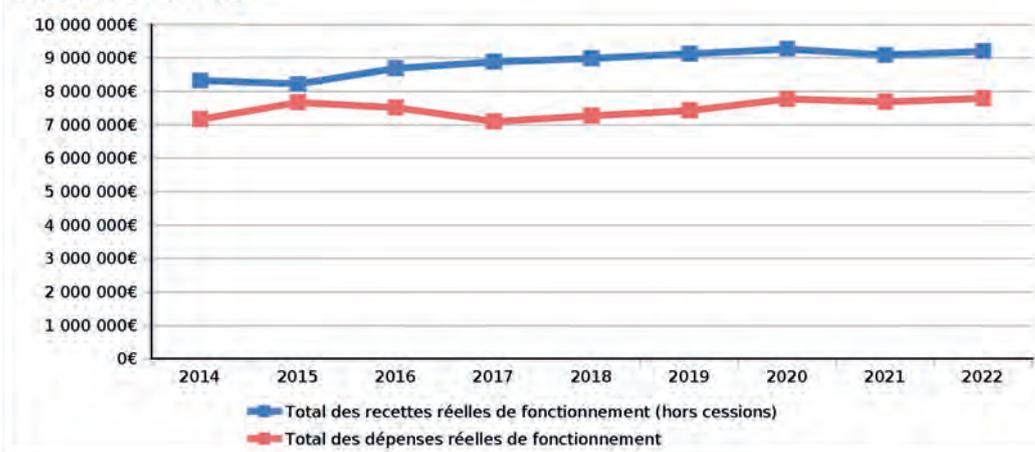
La comparaison de l'évolution des courbes de recettes et de dépenses de fonctionnement alerte les communes sur la dégradation de l'épargne et sur les risques de l'effet ciseau.

Plus l'écart entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement est faible, plus le risque « effet de ciseaux » est important.

De nombreuses collectivités voient leurs dépenses de fonctionnement augmenter plus vite que les recettes : Elles ne dégagent plus d'épargne : Cela crée un « effet de ciseaux » qui doit être surmonté par la hausse des impôts locaux.

A Entraigues, il n'y a pas d'effet de ciseau

Effet de ciseau



La commune continuera un effort dans la piétonnisation avec la réalisation d'une voie piétonne avenue Jean Moulin, engagera des études pour la piétonnisation de l'avenue du 11 Novembre, avenue de la Lône, du chemin de Sève, continue les études d'urbanisme de La Tasque, engage les études pour aménager la seconde partie du boulevard St Roch, aménage le parking des Lucines, termine les travaux des services techniques, réalise la 2^{ème} tranche des travaux thermiques dans les écoles et crèches, aménage un espace de jeux devant l'école Desnos, étudie la requalification du Parc Mandela pour les tout petits, réparera de nombreuses voies, rénovera la façade du bâtiment de La Poste place du Béal, terminera la nouvelle voie que l'on va ouvrir entre les avenues de Fossonbrone et Moulin des Toiles...

Nos engagements pour 2019 :

- **En 2019, notre engagement** : malgré les baisses considérables des moyens aux collectivités locales et les gros investissements communaux, il n'y aura pas de hausse des impôts locaux à Entraigues
- **En 2019, notre engagement** : malgré la généralisation des containers de tri sélectifs cette année, il n'y aura pas de hausse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui a même baissé en 2015 à Entraigues
- **En 2019, notre engagement** : malgré les très gros travaux de raccordement de plusieurs quartiers au réseau public d'assainissement, pas de hausse du prix de l'eau qui baissera même en 2020 à Entraigues
- **En 2019, notre engagement** : malgré les travaux d'agrandissement de la salle du Restaurant Desnos réalisés l'an dernier et les investissements pour l'amélioration du logiciel Agora, il n'y aura pas de hausse du prix du ticket de cantine à Entraigues pour les enfants scolarisés en écoles primaires et maternelles.